RENAULT TRUCKS

ATTESTATION DE VERIFICATION DU SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VEHICULE

Annexe 8 conforme à la directive CEE 2001/11/CE, arrêté du 23 décembre 2002

N° 242167

Echéance de validité de la présente attestation (1) : 27/09/27

Je soussigné : M. DAVID DACHENY

- station agréée par le constructeur : BTB CHAGNY

- adresse : RN6 71150 CHAGNY

- vérificateur : DAVID DACHENY

atteste que le système de limitation ou le limitateur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limitateur : 90 km/h

- Véhicule : GN089XW

- Marque : RENAULT

- Type : PREMIUM DXI

- N° de série (N° VIN) VF6 24DPA0 0000624

Fait le : 28/09/26

Lieu : CHAGNY

Code du plombage : 302F

Signature du vérificateur :

(1) Date attestation + 1 an : 27/09/27

Exemplaire à conserver avec les papiers du véhicule

Réf. : 50 00 269 006